[Lausanne]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 11

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-178805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quatrième année. N° 11. Samedi 10 février 1866.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 10 février 1866.

Nous continuons aujourd'hui à analyser l'ouvrage de Ed. About sur *Les Assurances*. Les coups du sort sont l'ennemi le plus acharné que les capitaux rencontrent dans leur développement. Vous avez de belles vignes, aux grappes dorées, qui vous promettent la récompense de vos sueurs; à la veille de la récolte survient une averse de grêle qui anéantit tout. Vous avez bâti une maison, fruit de vos labeurs et de vos économies; une imprudence la transforme en un instant en un amas de cendres. Vous-même, vous avez conquis par votre travail et votre intelligence une position honorable qui vous permettra d'élever votre famille et de lui procurer l'aisance; un courant d'air vous donne la fièvre et vous quittez ce monde, laissant votre femme et vos enfants sans soutien et sans ressource.

« La plus belle assurance, dit About, serait celle qui empêcherait l'incendie de dévorer les maisons, la tempête de jeter les navires à la côte, l'inondation d'emporter récoltes et villages, la maladie de tuer le bouvier et les bœufs avant leur vieillesse. Cette assurance-là, ou plutôt cette providence terrestre, c'est le progrès matériel, la victoire de l'homme sur les éléments. Si le progrès avait fini sa tâche et dit son dernier mot, nous n'aurions plus besoin des assurances réparatrices; tous les coups du destin seraient parés et tous les sinistres prévenus. Un bon paratonnerre est la meilleure assurance contre le feu d'en haut, puisqu'il pare les coups, préserve le capital et rend la réparation inutile. Mais tant qu'on n'aura pas quelque chose pour prévenir le feu d'en bas, le vulgaire incendie causé par l'allumette, le cigare ou la bougie, chacun doit assurer la réparation éventuelle de ses meubles et de sa maison. »

Les progrès accomplis dans la construction des bâtiments tendent de jour en jour à diminuer les chances d'incendie; l'étude des phénomènes naturels tend à prévenir les inondations par le reboisement des montagnes, les naufrages, du moins dans le voisinage des côtes, par les indications météorologiques; la science médicale peut retarder l'heure de la mort pour un grand nombre d'hommes et le développement du bien-être général a déjà augmenté de plusieurs années, depuis un siècle, la durée de la vie moyenne. Mais on ne peut pas tout prévoir et tout prévenir, et contre les éventualités fâcheuses, il faut prendre ses précautions pour que, si mal il y a, il soit le moins grand possible.

Lorsque, sous une forme ou sous une autre, bâtiment, récolte, marchandises, vie humaine, un capital est anéanti, il y a perte sèche pour le fonds de réserve général de la société humaine, mais cette perte produit des effets différents suivant qu'elle est subie par un seul individu ou qu'elle se répartit sur un grand nombre. Que j'aie un matériel d'industrie valant 100,000 fr., si je le perds, je suis ruiné, mon entreprise est détruite, les ouvriers que j'occupais se trouvent sans ouvrage et la société s'appauvrit de tout ce que je ne produis pas. Qu'un million de personnes viennent au contraire m'apporter chacune une pièce de dix centimes, mon capital est reconstitué et je puis reprendre mon travail. Le fonds social a subi une diminution de 100,000 fr., il est vrai, mais chaque membre du corps social s'est appauvri d'une somme si faible qu'elle n'apporte aucune perturbation dans ses affaires.

Là est tout le principe des assurances réparatrices.

On ne discute plus chez nous les bienfaits de l'assurance contre l'incendie; il n'est pas un armateur qui expose une cargaison aux caprices de l'océan sans s'être ménagé la possibilité de répartir entre plusieurs les risques que sa fortune pouvait courir; les assurances contre la grêle tendent à se répandre dans plusieurs pays agricoles.

Pourquoi l'homme, qui, lui aussi est un capital, ne s'assurerait-il pas? Est-ce qu'il travaillerait ainsi à l'encontre des dispensations de la Providence? Mais alors pourquoi appeler le médecin dans la maladie? — pourquoi placer un paratonnerre sur sa maison? — pourquoi jeter une corde à un homme qui se noie?

Un homme est sérieux, rangé, actif; son travail lui permet de vivre, d'élever sa famille et d'assurer son existence pour ses vieux jours, le tout au moyen de modestes économies qui s'ajoutent chaque année, le tout dans la supposition qu'il mourra de vieillesse. Mais si la maladie l'emporte à quarante ans, ses économies seront bien peu de chose, et sa famille, habituée à une certaine aisance, se trouvera tout à coup dans une position voisine de la misère. Des enfants élevés en vue d'une certaine carrière se trouveront brusquement arrêtés et les plus jeunes n'auront pas même les avantages que le père a pu procurer aux aînés.

Que si chacun, au lieu de ne songer qu'à soi et de

ne raisonner que sur les chances les plus heureuses de l'existence, songeait à entrer dans une vaste association, à laquelle il fournirait sa mise de fonds sous forme de primes annuelles, en retour desquelles ses héritiers pourraient recevoir une somme déterminée, il mettrait sa famille à l'abri de tout risque, matériellement parlant, et ce seraient ceux qui auraient l'avantage de vivre au delà de la moyenne à laquelle ils ont droit qui paieraient pour celui qui aurait été atteint d'une mort prématurée. Quel est celui qui, pour s'assurer d'une manière certaine une somme de cent francs, ne consentira pas à un léger sacrifice, à faire la *part du feu*, comme le dit About, plutôt que d'exposer la somme entière à une perte possible?

Voilà tout le principe des assurances sur la vie. Encore une fois, est-il sérieux le reproche qu'on leur adresse souvent d'établir une lutte avec Dieu? Evidemment non; car, autrement, nous mériterions le même reproche chaque fois que nous prenons la moindre précaution pour sauver notre frêle existence.

Mais, dit-on, les assurances sont une spéculation faite par certaines compagnies pour gagner de l'argent.

Voyons un peu! Vous n'iriez donc pas en chemins de fer parce que les compagnies qui les exploitent cherchent à gagner de l'argent? Des hommes riches mettent leurs capitaux en commun pour garantir des engagements qu'ils contractent, pour un terme parfois très long. Leur refuserez-vous le bénéfice que tout homme a le droit d'espérer de ses capitaux? Et si le bénéfice de certaines compagnies anglaises ou françaises vous paraît trop considérable, si vous avez vu leurs opérations prospérer, ne voyez-vous pas que cela entraîne immédiatement la création de compagnies concurrentes qui, pour lutter avec les premières, offrent des conditions plus avantageuses que celles-ci et les obligent à abaisser leurs tarifs. Examinez avec attention nos compagnies nationales, *La Suisse*, à Lausanne; *les Rentes suisses*, à Zurich; *la Bâloise*, et vous vous convaincrez bientôt que les capitaux engagés dans ces entreprises ne retirent qu'une rémunération légitime, qui n'est pas hors de proportion avec les risques courus et qui ne sont qu'une garantie de plus que les engagements contractés par ces compagnies peuvent être tenus.

S. C.

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des *Bourla-papay*.

IV.

Tandis que le gros de l'armée des *Bourla-papay* s'organisait à Tolochenaz, et que d'autres bandes parcouraient le pays, on apprit qu'une nouvelle colonne d'insurgés, forte de 600 hommes, venue de la contrée d'Oron, de la Broie et du Jorat, stationnait à *Rovéréaz*, près de Lausanne. Le préfet du Léman, M. Polier, envoya en toute hâte son gendre à Berne, pour informer le gouvernement de ce qui se passait, et, le soir, il fit publier en ville une proclamation enjoignant à tous les citoyens, depuis l'âge de 18 à 60 ans, de se rencontrer sur Montbenon, à 7 heures, pour défendre les personnes et les propriétés contre les projets des paysans. Cette proclamation n'eut pas l'effet qu'on en attendait; cependant on se rassura par la présence des troupes françaises, postées de manière à défendre l'approche de la ville.

Le 6 mai, la colonne d'Oron passa au-dessus du bois de Sauvabelin et alla se joindre à la troupe de Reymond.

Le jour précédent, le citoyen Mandrot, fils du sous-préfet de Morges, avait eu la hardiesse d'aller, avec 15 hommes seulement, sur les hauteurs du Signal, pour avoir raison d'une assez forte patrouille d'insurgés qui y était postée. Il se conduisit avec tant de courage, ainsi que sa petite troupe, que dix paysans furent pris par eux et emmenés prisonniers à Morges. Mais l'armée de Reymond augmentait à chaque instant, et Morges était dans la consternation; les soldats français qui gardaient l'arsenal n'étaient pas en nombre suffisant pour défendre la ville. Enfin, le 6, Reymond était aux portes de Morges, sommant le château de se rendre et demandant les archives, l'arsenal et la restitution de ses prisonniers. Le commandant français ne voulant pas entendre de propositions, répondit qu'il défendrait son poste. Cependant, comme les habitants de la ville avaient tout à craindre, le sous-préfet se décida à traiter avec Reymond. Cette capitulation fut conclue à la campagne de *Rion-Bosson*. Reymond consentit à se retirer sous condition qu'on lui livrerait les archives et qu'on relâcherait les prisonniers. Plusieurs voitures furent chargées de titres féodaux et conduites au camp de Tolochenaz, au milieu des cris de joie des paysans, qui en firent un immense *auto-da-fé*. Ils se préparèrent ensuite à marcher sur Lausanne.

A la nouvelle de ces exploits, le gouvernement helvétique fit immédiatement partir des troupes de Berne, et nomma le sénateur Kuhn commissaire dans le canton du Léman, avec les pouvoirs les plus étendus. Le commandant français, à Lausanne, avait reçu du général Montrichard l'ordre de seconder le commissaire helvétique.

A son arrivée, Kuhn mit la ville en état de siége, et, informé de l'approche des insurgés, fit battre la générale... Quinze hommes se présentèrent!... Ceci montre assez que l'insurrection avait à Lausanne de nombreuses sympathies.

Le 7 mai, les insurgés partirent de leur camp de Tolochenaz, et, après avoir brûlé encore quelques archives, entr'autres celles de Vufflens, de St-Saphorin, d'Echandens, etc., vinrent passer la nuit sur les plaines du Loup, à demi lieue de Lausanne, où un de leurs détachements leur apporta les archives d'Echallens qui furent détruites.

Le samedi matin, 8 mai, les insurgés envoyèrent en ville des parlementaires. Mais, sans attendre la réponse, ils quittèrent les plaines du Loup à 8 heures et entrèrent à Lausanne par la porte de Chaucrau, sans éprouver aucune résistance. Ils avaient un drapeau vert et blanc avec l'inscription: *vaincre ou mourir*, et portaient presque tous au bout de leurs fusils des fragments de parchemins et de titres enlevés dans les châteaux des environs. Leur colonne, qui comp-